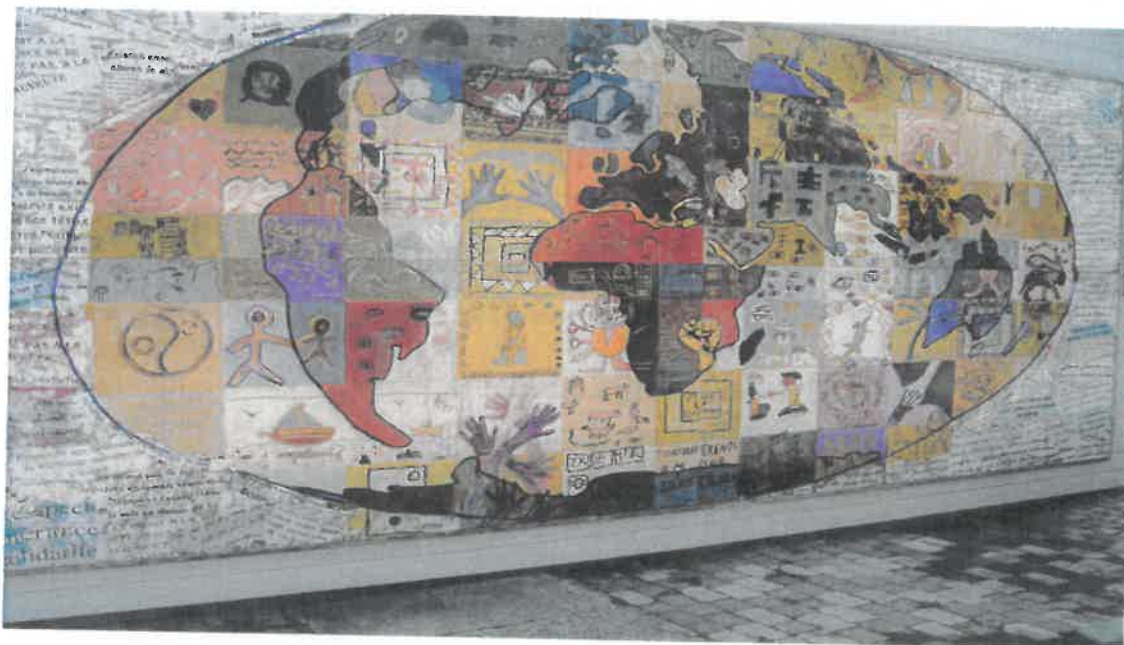




LIVRET D'ACCUEIL

de

L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF I.M.E.



Établissement Public Médico-Social de KERAMPUILH
BP 217. 29834 Carhaix-Plouguer cedex
☎: 02.98.93.04.89
Fax: 02.98.93.28.01
Email: ime@epms-carhaix.fr

MOT DU DIRECTEUR

Capacité et missions

L'**Établissement Public Médico-Social (EPMS)** relève du secteur de la Fonction Publique Hospitalière. L'EPMS regroupe l'**IME** qui possède un agrément de **90 places** et le **SESSAD** de **32 places**.

L'établissement accueille des enfants dès l'âge de **6 ans** jusqu'à **20 ans** atteint de déficience intellectuelle légère ou moyenne avec troubles associés.

L'IME est ouvert **199 jours par an** et il est fermé le week-end ainsi qu'une partie des vacances scolaires.

Notre **mission** est de garantir vos **droits** et aussi de permettre la réalisation du **projet individuel** qui prendra en compte vos **besoins** dans l'ensemble des secteurs suivants **scolaire, professionnel, éducatif, médical et social**.

Dès l'acceptation de votre admission, nous vous offrons différentes propositions d'accueil soit en **semi-internat** soit en **internat adapté** selon les besoins de l'enfant ou de l'adolescent tout en prenant en compte le nombre de places disponibles.

Dans l'attente d'une orientation mieux adaptée, les adultes de **plus de 20 ans** continuent à bénéficier des modalités d'accueil dans notre établissement en référence à l'**amendement CRETON** (loi du 13 juillet 1989).

Situation géographique et disposition architecturale

L'IME KERAMPUILH répond aux demandes d'accueil des usagers résidant à CARHAIX et aux communes limitrophes. Cependant, du fait de son implantation, à la confluence des trois départements, l'établissement constitue une **réponse d'accueil de proximité** pour ceux et celles qui résident sur un autre secteur géographique.

CARHAIX, chef lieu de canton de plus de 8000 habitants possède une **qualité de vie** par la **proximité des services, de ses infrastructures et aussi sa vitalité de la vie associative locale** à laquelle l'EPMS participe. Notre structure fait donc partie intégrante de la **vie sociale**

CARHAISIENNE qui joue un **rôle d'intégration** auprès de nos jeunes.

L'EPMS KERAMPUILH dispose d'un cadre de vie particulièrement bien adapté à la conduite de nos **diverses actions scolaire, insertion professionnelle, éducative et social**.

Implanté sur un vaste terrain, l'établissement a à disposition tout un **complexe sportif** équipé d'aménagements adaptés.

Nos valeurs

La **charte** que nous avons élaboré s'appuie sur ces valeurs fondamentales: le **respect** de la personne, la **citoyenneté**, la **responsabilité** par les **droits** et aussi les **devoirs**, la **tolérance** et enfin la **convivialité** (Charte des droits et libertés de la personne accueillie).

Notre engagement

L'EPMS s'engage à mettre à disposition des professionnels **compétents** et **qualifiés** pour mener à bien ses **missions**. Il répond ainsi à la **qualité des services** rendus auprès des usagers.

Pour finir, je vous convie à parcourir ce livret d'accueil.

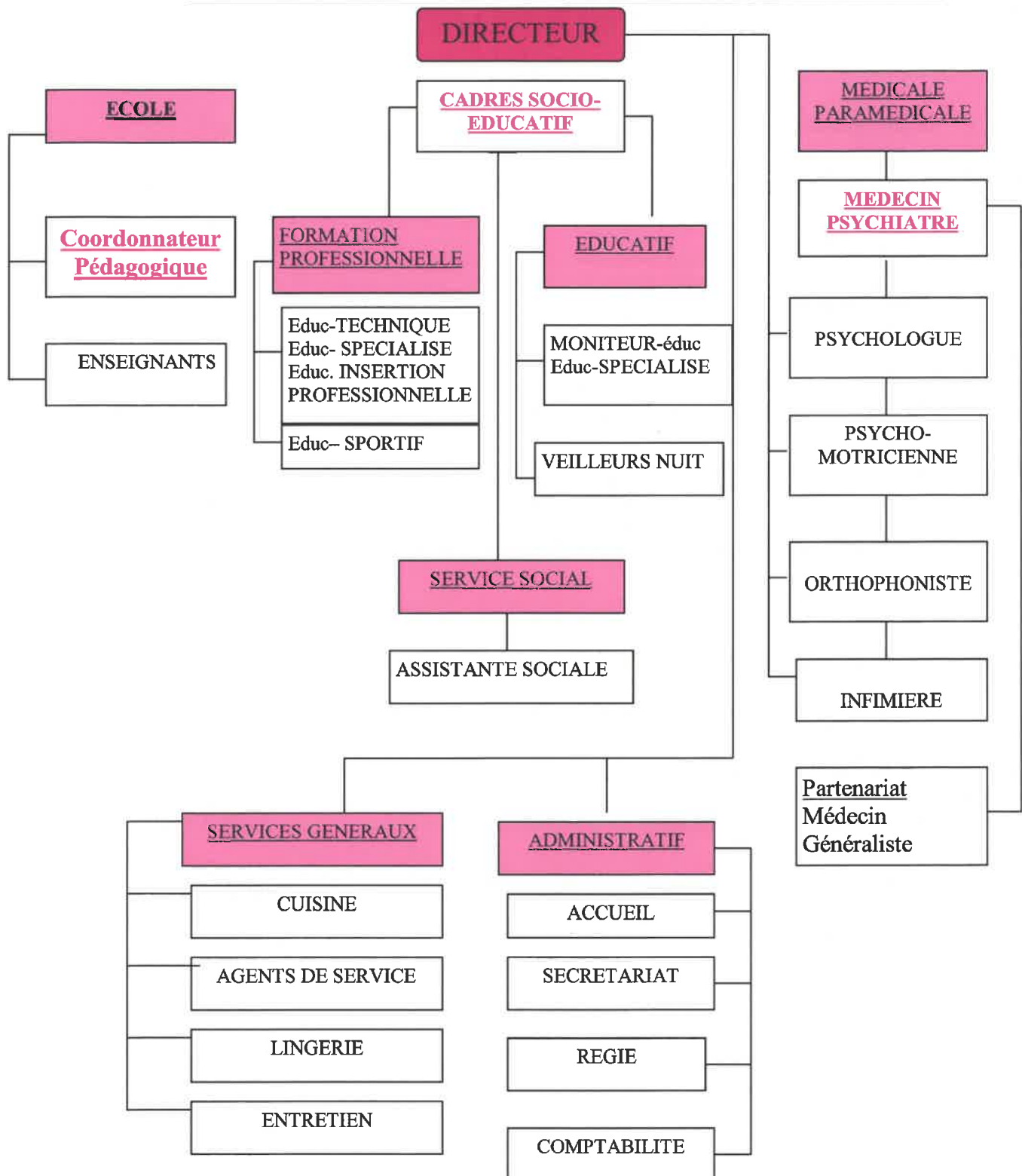
La Directrice par intérim
Hélène MADEC-JUSTEAU

SOMMAIRE

LE LIVRET D'ACCUEIL

- ♦ Organigramme page 4
- ♦ Prestations et partenariats pages 5 et 6
- ♦ Modalités d'Accueil page 7
- ♦ Le Projet individualisé page 8
- ♦ La Participation financière, Les prestations
des services administratif et logistique page 9
- ♦ Organisation générale des autres services page 10
 - × École — Éducation nationale..... page 11
 - × Ateliers page 12
 - × Service d'Insertion Professionnelle..... page 13
 - × Le Service d'Insertion Sociale..... page 14
 - × Pôle Éducatif..... pages 15 et 16
 - × pôle Thérapeutique..... page 17
- ♦ Bloc Notes page 18

ORGANIGRAMME EPMS KERAMPUILH



PS: Les services du SESSAD sont arborés dans un autre livret

PRESTATIONS

L'Accueil

Des enfants et adolescents, présentant des difficultés d'apprentissage scolaire et professionnel, orientés par la Maison Des Personnes Handicapées (MDPH).

Encadrement : par une équipe pluridisciplinaire qualifiée

Scolarité

Un enseignement adapté sur site, dispensé par une équipe d'enseignants de l'éducation nationale ou bien une scolarisation, totale ou partielle, en milieu ordinaire dans un établissement extérieur.

Notre objectif

Finaliser les attentes des jeunes et de leurs familles



Formation professionnelle

Des ateliers, variés visant les apprentissages et acquisitions de compétences, assurés par des éducateurs techniques spécialisés.

Éducation

Un internat éducatif et évolutif avec hébergement sur site ou en foyer et des appartements extérieurs.

Des moniteurs-éducateurs et des éducateurs spécialisés développent des actions afin d'optimiser l'autonomie quotidienne et sociale.



Un projet individualisé

Accompagnant le jeune dans son parcours d'orientation et d'insertion.

Des actions transversales

L'Assistante de service sociale est présente tout au long de la prise en charge de votre enfant dans le respect de vos valeurs parentales.

Un service d'insertion sociale et professionnelle accompagne et finalise le parcours du jeune.

Prise en charge médicale et para-médicale :

Un suivi des besoins spécifiques du jeune assuré par une équipe médicale (médecin spécialisé) et para-médicale (infirmière, orthophoniste, psychologue, Psychomotricienne)

PARTENARIATS

Une vie associative, sportive et Culturelle très active et enrichissante :

- * **Une coopérative scolaire**
- * **L'Association des parents d'élèves l'APEK**
- * **Un Conseil de Vie Sociale**
- * **Une association sportive**
- * **Une journée porte ouverte**
- * **Une kermesse**
- * **La participation à la vie CARHAISIENNE**



Des orientations et des partenaires:

- * **Autres scolarités**
- * **Entreprises (milieu de travail ordinaire)**
- * **Entreprises adaptées**
- * **ESAT**
- * **Foyer de vie.**

MODALITES D'ACCUEIL

CONDITIONS D'ADMISSION : âge, orientation MDPH

Une fois le dossier validé auprès de la Commission de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), une liste d'établissements vous est proposée pour accueillir votre enfant

PRE-ADMISSION

Suite à votre demande pour accueillir votre enfant à l'IME et celle –ci ayant été acceptée, l'établissement se propose de vous rencontrer.

Le cadre socio-éducatif vous reçoit afin de vérifier si les missions de l'établissement correspondent bien à vos attentes.

Une visite des lieux vous sera proposée.

La responsable du pôle thérapeutique (médecin psychiatre) vous recevra afin de valider l'inscription de votre enfant.

Dans les 15 jours qui suivent cette rencontre, vous confirmerez votre décision sur le choix d'un établissement.

PHASE D'ADMISSION

C'est l'opportunité de pouvoir vous entretenir avec le directeur et de nouveau le cadre socio-éducatif ainsi que le coordonnateur en charge du suivi de projet individuel de votre enfant, pour échanger sur vos recommandations, vos besoins et vos attentes.

C'est ensuite apposer la signature aux documents administratifs par la remise du livret d'accueil et du contrat de séjour composé de la charte de l'établissement et du règlement de fonctionnement.

Puis l'infirmière vous rencontre pour recueillir les informations médicales de votre enfant (traitement en cours, antécédents médicaux, vaccinations, suivis médicaux, et paramédicaux en cours) nécessaires à la poursuite de la prise en charge thérapeutique.

Enfin, l'Assistante sociale établit un premier lien, vous conseille et vous guide dans l'accompagnement de votre enfant en réponse à vos attentes en corrélation à celles de l'institution.

Il est utile de se munir du dossier scolaire de votre enfant

L'accueil et le secrétariat sont présents pour vous informer et vous mettre en contact auprès de la personne qui sera à même de vous donner les réponses à vos attentes.

Le PROJET INDIVIDUEL

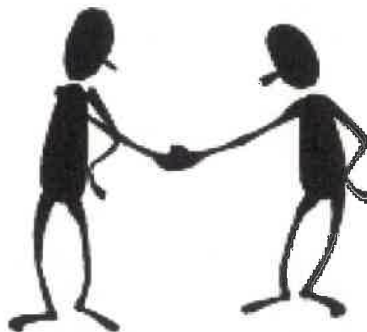
Pour qui? Pourquoi?

LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

C'est adapter des actions en fonction des besoins repérés de chaque jeune.

Le PAI s'inscrit dans une démarche qualité de suivi, faisant référence aux droits des usagers. Pour cela, à l'issue d'une période d'observation et d'évaluation, les référents des secteurs définissent les actions d'accompagnement.

Le PAI décrit les objectifs à mener dans les domaines pédagogique, éducatif et médical. Celui-ci est formalisé dans un délai de 3 à 6 mois au moment du bilan de la rentrée



Élaboré par une équipe pluridisciplinaire et après concertation auprès de la famille ou de son représentant légal, le PAI vise à repérer les difficultés et les potentialités du jeune pour ensuite pouvoir adapter le projet en fonction des besoins individuels de l'enfant ou de l'adolescent.

Le PAI est réévalué et actualisé une fois par an lors de synthèse ou dès lors qu'il y a une nécessité repérée.

Cette synthèse fait l'objet d'un compte rendu envoyé aux parents ou au représentant légal.

La PARTICIPATION FINANCIERE et les PRESTATIONS DES SERVICES ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

FINANCEMENT ET MODE DE TARIFICATION

A l'exception de certaines conditions liées à l'âge (20 ans) et à l'orientation décidée par la CDAPH, la prise en charge des frais de séjour est assurée à 100% par les organismes d'assurance maladie.

Les prix de journée (internat et semi-internat) sont fixés annuellement par arrêté de l'Agence Régionale de Santé (ARS) après étude du budget prévisionnel présenté par l'établissement.

Le prix de journée couvre l'ensemble des frais de traitement, les consultations et examens médicaux, ainsi que le traitement médical prescrit par le médecin de l'établissement.



ASSURANCE

Il est demandé aux familles la photocopie de la responsabilité civile qui couvre les risques et dommages causés par leur enfant et qui ne pourrait être couvert par l'assurance souscrit par l'EPMS KERAMPUILH.

TRANSPORT

Les frais de trajet du domicile à l'EPMS KERAMPUILH sont pris en charge par nos services et assurés par:

- ♦ les véhicules de l'établissement conduits par le personnel éducatif ou technique,
- ♦ les taxis auxquels l'établissement fait appel,
- ♦ Les transports en commun (car, train),
- ♦ la famille ou le représentant légal.



Le service administratif est disponible pour répondre à vos questions et vous informez des démarches à suivre selon vos besoins.



Le service technique participe à l'organisation logistique centrée sur ses secteurs d'activités comme les transports, les repas, l'hygiène et l'entretien des locaux.

ORGANISATION GÉNÉRALE DES AUTRES SERVICES

Nous allons vous présenter les 4 pôles, pédagogique, professionnel, éducatif et thérapeutique, qui vont prendre en charge votre enfant tout au long de l'année

ECOLE

Pour développer les compétences et les capacités de votre enfant par un enseignement spécifique et adapté



ATELIERS

Une possibilité de réaliser ses projets



SANTÉ

De l'Écoute et
De l'Accompagnement.

EDUCATIF

Une aide relationnelle pour
aller de l'avant.



ECOLE ÉDUCATION NATIONALE

Le pôle pédagogique, unité qui dépend de l'Éducation Nationale, apporte un enseignement adapté et spécifique à votre enfant tout au long de sa scolarité à l'IME par:

- ◊ Le projet de scolarisation de l'élève qui définit les conditions de sa prise en charge.
- ◊ Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement qui permet à chaque élève de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les objectifs d'apprentissages fixés dans son projet personnalisé de scolarisation.

6 professeurs des écoles dont 1 coordonnateur pédagogique

SECTION ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (SEES)

6 à 14 ans

- ♦ Intégrer son rôle d'élève
- ♦ Acquérir et développer les apprentissages fondamentaux
- ♦ Vaincre le sentiment d'échec scolaire

SECTION D'INITIATION ET DE PREMIÈRE FORMATION PROFESSIONNELLE (SIPFPRO)

14 à 18 ans et plus

- ♦ Acquérir les connaissances et les compétences du socle commun qui constituent l'ensemble des connaissances, des compétences, des valeurs et des attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité et sa vie en tant qu'individu et aussi en tant que futur citoyen.

ATELIERS Au service des projets

L'insertion professionnelle

c'est l'apprentissage de connaissances techniques dispensées à travers des ateliers professionnels, ponctués de période de stages adaptés aux capacités des jeunes.

14 à 15 ans

Découverte des différents ateliers sous forme de cycle de polyvalence afin de déterminer le choix de l'atelier pour l'année suivante.

15 à 16 ans

Pré-professionnalisation

Par le perfectionnement de connaissances techniques dans une activité professionnelle pour une durée de un an dans un seul atelier.

16 à 20 ans

Professionnalisation

Par la mise en situation professionnelle, vers le milieu ordinaire, adapté ou protégé, ponctuée de période d'évaluation.

**7 éducateurs techniques
1 éducatrice spécialisée**

ATELIERS

- ♦ Bois
- ♦ Cuisine
- ♦ Espace vert
- ♦ Horticulture
- ♦ Maraîchage
- ♦ Lingerie, entretien des locaux, conditionnement
- ♦ Floriculture
- ♦ Atelier adapté



OPTIONS

- ♦ Choix des ateliers
- ♦ Stages professionnels

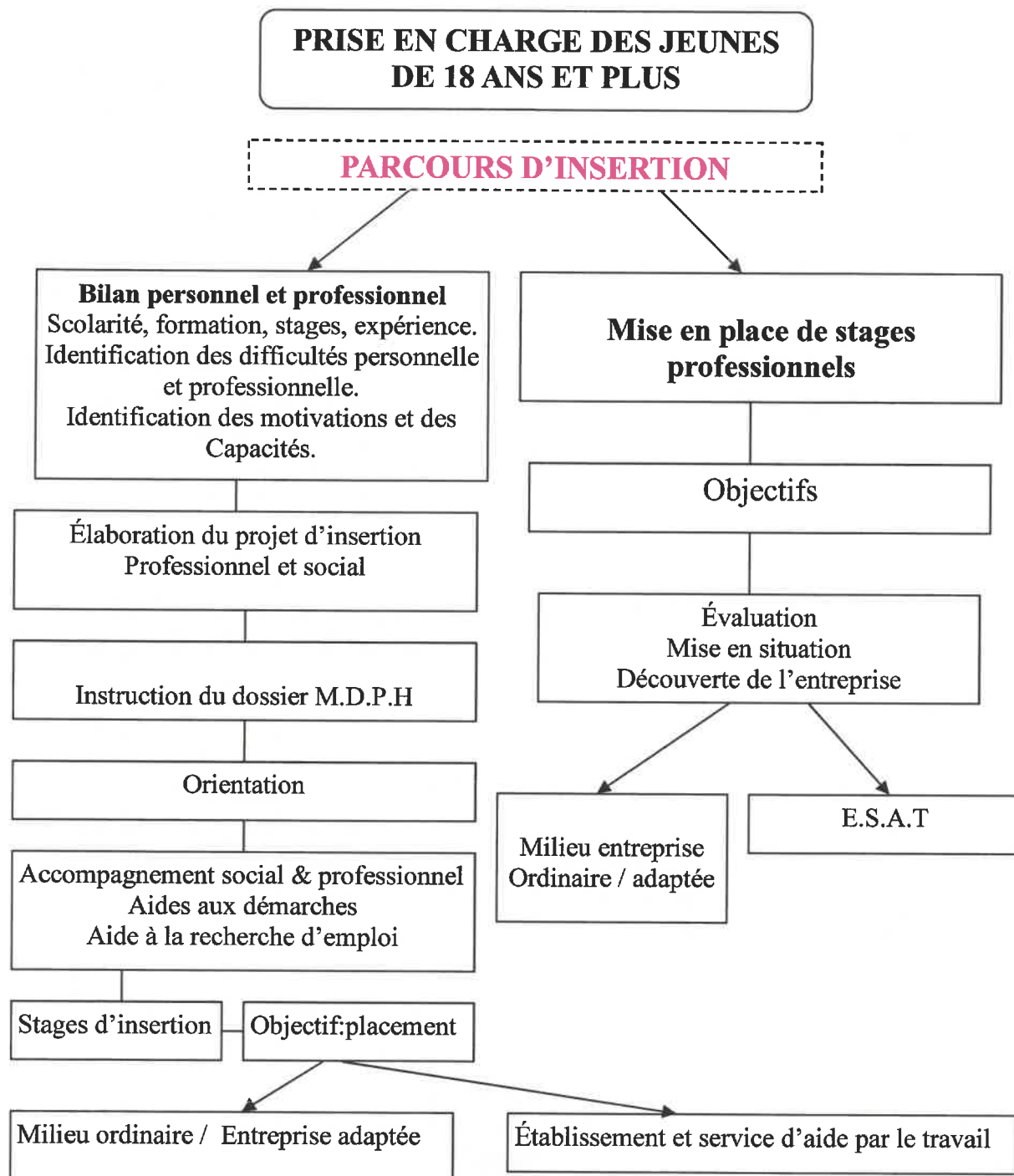


PARTENARIAT

Mise en situation professionnelle par des stages auprès des entreprises et des collectivités.

Le SERVICE d'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'efficacité d'un accompagnement personnalisé



LE SERVICE D'INSERTION SOCIALE

La pertinence d'un accompagnement individualisé

Le SERVICE D'INSERTION SOCIALE (SIS)

Un travail individualisé

→ C'est tout d'abord accompagner le jeune adulte à l'intégration dans le monde du travail le plus sereinement possible.

→ C'est ensuite l'aider à appréhender les nouvelles contraintes de la vie quotidienne comme un élément porteur d'autonomie.

→ C'est enfin offrir une diversité de lieu et d'hébergement (internat, foyer, foyer de jeunes travailleurs, appartement) qui peut correspondre à son projet d'intégration en milieu ordinaire, en ESAT et autre structure.

L'importance du travail en réseau et avec les familles

→ Le SIS a développé un partenariat multiple pour répondre aux besoins du jeune adulte.

→ C'est donc repérer et connaître tous les services publics et aussi les entreprises et autres réseaux de la région dont le jeune adulte aura besoin.

→ La participation et l'accompagnement de la famille sont des facteurs primordiaux dans la réussite.



POLE EDUCATIF

Une aide relationnelle reconnue

Externat - Internat Accueil modulé

Apprentissages :

→ Liés à l'autonomie

- par le quotidien
- Repères espace/temps
- la vie en collectivité
- les règles sociales
- la pratique d'activités et de loisirs

→ Liés à la découverte

- de soi même
- de son entourage
- de l'environnement

Les veilles assurent le bien être,
le confort ainsi que la sécurité la
nuit.



Service Spécialisé de Jour (SSJ)

Objectifs:

Répondre aux besoins et aux attentes des jeunes, en lien avec le projet individualisé

6-9 ans et pré adolescents

Apprentissages

- des règles de vie en collectivité
- des activités d'éveil
- d'un accompagnement scolaire et éducatif

+16 ans suivis en atelier

Orientations:

Milieu Ordinaire ou ESAT

Axe de travail:

autour de la vie sociale

+ 16 ans qui ont plus de difficultés

Orientations:

Foyer de Vie, Foyer d'Accueil
Médicalisé ou Maison d'Accueil
Médicalisé

Axe de travail :

projet de vie vers ces structures

La **diversité des activités** proposées au quotidien dispensées par le personnel éducatif sont autant de **facteurs stimulants** qui permettent de **développer les potentialités** de chacun.

A **chaque âge** correspond des expériences basées sur l'apprentissage de la **vie quotidienne** pour ensuite introduire des règles de **vie collective** et aussi une ouverture sur **l'environnement** (code de la route, club sportif...) pour enfin accéder à une forme **d'autonomie**.

LA FONCTION ÉDUCATIVE C'EST AUSSI...



Individualiser son mode de vie

Cela consiste à consolider et diversifier les apprentissages liés à son quotidien

C'est aussi pouvoir individualiser son mode de vie et acquérir suffisamment d'indépendance pour affronter les contraintes de la vie d'adulte.

Des bases sont nécessaires pour:

- * Avoir une notion de budget
- * Gérer son alimentation
- * Veiller à une hygiène et tenue vestimentaire adaptée
- * Entretenir son lieu de vie
- * Organiser son temps et ses loisirs
- * Respecter ses rendez-vous
- * Assurer ses transports
- * Faire face aux imprévus et aussi aux situations nouvelles
- * Choisir et entretenir ses relations

Tous ces apprentissages font l'objet d'un accompagnement éducatif.



PÔLE THÉRAPEUTIQUE

Des soins et du confort

Approche thérapeutique

C'est prendre soin par le soutien et l'accompagnement de l'enfant dans le cadre de la prise en charge globale.

Le Médecin Psychiatre

- ✱ Participe aux bilans et synthèses.
- ✱ A la demande, il assure les rencontres avec les familles;
- ✱ Dispense et suit le traitement...

Deux psychologues

Interviennent au sein de l'établissement et ont des fonctions distinctes.

- ✱ La 1ère assure la prise en charge psychothérapeutique de certains jeunes selon leurs demandes.
- ✱ La 2nde rencontre chaque jeune en entretien afin d'évaluer ses difficultés, ses besoins ou ses demandes qui seront par la suite rediscutés en équipe lors de la synthèse



Le Soin et le suivi médical

L'infirmière

- ✱ participe à l'entretien de pré-admission
- ✱ Elle se préoccupe du suivi médical et gère les prescriptions.
- ✱ Elle assure aussi le lien entre les partenaires et la famille.

La Psychomotricienne

Effectue un bilan pour évaluer les difficultés et les capacités du jeune au niveau de la motricité, du schéma corporel, de l'équilibre et de la coordination

L'Orthophoniste

- ✱ Aide l'enfant à surmonter ses difficultés liées aux troubles de la communication, de la voix, de la parole, du langage oral et écrit.
- ✱ Ce thérapeute prévient et traite aussi des autres troubles liés au handicap de votre enfant.

Action Sociale

L'assistante sociale vous informe et vous conseille dans les démarches et procédures administratives pour vous faciliter l'accès aux droits et vous orientez auprès des services compétents.

Elle s'assure aussi que vous ayez connaissance du fonctionnement de l'établissement dans une démarche de réflexion sur l'évolution de votre enfant, notamment aux étapes importantes de son projet individualisé.

BLOC NOTES

Ne pas oublier

**Une fois la demande d'accueil à l'EPMS acceptée,
le représentant légal doit:**

- ♦ Apporter le dossier scolaire de son enfant
- ♦ Remplir le dossier médical, éducatif et social de l'enfant.
- ♦ Remplir l'autorisation de traitement et de soins en cas d'urgence
- ♦ Remplir l'autorisation de sortie et de participation aux activités
- ♦ Insérer dans le dossier les photocopies:
 - ✕ de la carte d'assuré social et l'attestation de droit actualisées de l'enfant en tant qu'ayant droit
 - ✕ de la carte de mutuelle
 - ✕ de la carte d'identité de l'enfant
 - ✕ du livret de famille
 - ✕ de l'attestation d'assurance scolaire.
 - ✕ de l'extrait d'acte de naissance
 - ✕ des documents afférents à l'autorité parental
 - ✕ de 4 photos d'identité de l'enfant

